

Petits Classiques

LAROUSSE

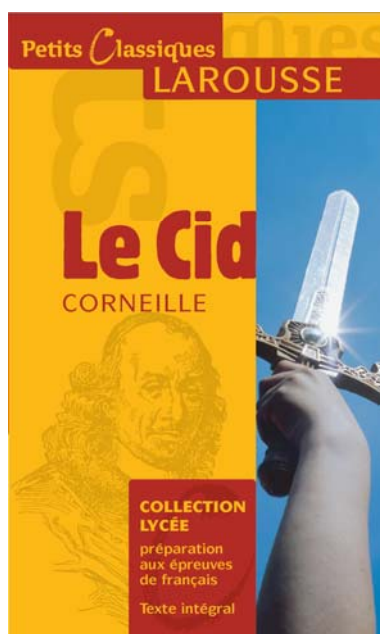
Le Cid

De Corneille

L'œuvre à l'examen

La dissertation

Par Sylvie Joye



Conseils : Définissez bien les termes du sujet (ici le terme « dramaturges » indique qu'il faut se limiter à l'étude du théâtre, et mobiliser les connaissances et les lectures effectuées à propos de l'objet d'étude centré sur les genres et les registres) dans l'introduction et faites une liste des autres notions importantes auxquelles renvoient ces termes (genres : il faudra évidemment évoquer et définir la tragédie, la comédie, la tragi-comédie. Ici, on s'interroge sur le couple règles/style [liberté et singularité de l'auteur]). N'oubliez pas de placer des exemples qui soutiennent votre propos. Vous pouvez par exemple vous appuyer sur les textes présentés pour les deux autres sujets, à partir du moment où vous les accompagnez d'une analyse qui montre clairement leur intérêt par rapport au sujet. Il est bon de varier les exemples, même si un exemple peut être utilisé plusieurs fois si on l'aborde de différents points de vue, comme c'est possible ici avec le *Cid*.

Face à un sujet comme celui qui vous est proposé ici, vous pouvez donc réutiliser les connaissances acquises grâce à la partie « Genre, action, personnages – Genre et registres » de votre Petit Classique. De plus, cette partie vous offre les exemples les plus marquants se rapportant à cette problématique dans le processus de création et dans le texte du *Cid*.

Les « règles » renvoient immédiatement aux créations qui ont suivi la valorisation des soi-disant principes aristotéliens à partir du deuxième tiers du XVII^e siècle au théâtre. Ces règles ont dominé le théâtre en grande partie jusqu'à l'apparition du drame romantique. Les critiques et les autres auteurs considéraient qu'une œuvre devait être évaluée principalement par rapport au fait qu'elle appliquait ou non ces règles. La liberté de l'auteur semble être contrainte par ces règles. Le paradoxe vient en partie du fait que la mise en place définitive de ces règles date de la Querelle du *Cid*. La pièce de Corneille fut violemment attaquée sous prétexte qu'elle dérogeait à la vraisemblance et surtout à la bienséance. Dans le même temps, le *Cid* fut la première pièce dont le succès mit en avant la personnalité littéraire de son auteur. Les droits de l'auteur et l'idée selon laquelle il a des droits sur son œuvre s'imposent surtout à partir de ce moment. Mais les règles d'un genre brident-elles nécessairement le talent de l'auteur ?

1. Les règles peuvent s'imposer parfois de façon contraignante et être ressenties comme telles. La Querelle du *Cid* en est un exemple.

L'auteur se résout parfois à ne pas suivre exactement les règles qui sont censées s'imposer à lui. Parfois les règles mènent à des situations absurdes.

2. Les règles poussent l'auteur à se dépasser et à donner le meilleur de lui-même pour venir à bout de ce qui semble tout d'abord un obstacle.

Les règles « classiques » amènent à une concentration de l'action et à une unité de toutes les actions de la pièce, qui peut être favorable à sa compréhension et donner un plaisir intellectuel certain au spectateur.

3. Les règles amènent les auteurs à privilégier certains types de scènes à d'autres. Elles ne nient pas le « génie » personnel mais elles en déplacent le champ d'action, ou le spécialisent.

Par exemple, la narration dramatique, lorsque la bienséance interdit de représenter une action sur la scène. Un morceau de bravoure comme la scène 3 de l'acte IV du *Cid* doit en grande partie son existence à l'impossibilité non seulement matérielle mais aussi « réglementaire » de représenter une bataille sur la scène du théâtre.